

## DOSSIER

---

*La Maison-Dieu*, 203, 1995/3, 151-167

Paul DE CLERCK

### III

## RÉFLEXIONS THÉOLOGIQUES

ON vient de lire quelques témoignages de pratiques eucharistiques actuelles. C'est un genre littéraire peu courant dans *La Maison-Dieu*. La revue se devait de proposer également quelques observations sur ce dossier, pour prendre la balle au bond, si l'on peut dire, fournir aux lecteurs quelques points de repère et leur proposer un questionnement à partir des rapports présentés ci-dessus.

On admire la ferveur qui émane de la plupart des textes proposés, l'intensité de prière dont ils témoignent, la recherche dont ils font preuve. On est stupéfait de constater l'étonnante capacité d'adaptation des êtres humains, qui parviennent toujours à trouver une solution aux difficultés qu'ils rencontrent. Mais pour que les voies ouvertes sur le terrain, en fonction des nécessités immédiates, soient les plus riches possibles, n'est-il pas souhaitable également de réfléchir à la théologie eucharistique impliquée par les solutions esquissées ?

De ce point de vue, on est frappé de constater que les renouveaux biblique, patristique et liturgique, ainsi que l'élan théologique qui a porté le dernier concile et

les nombreuses recherches œcuméniques qui l'ont suivi, n'ont pas encore porté plus de fruits dans les pratiques eucharistiques catholiques. À lire le dossier qui précède, des chrétiens d'autres Églises pourraient s'étonner que des prêtres et des religieuses catholiques n'aient guère entendu les questions qu'ils posent au catholicisme à partir de leurs traditions ; comment réagiraient des orthodoxes par rapport à l'absence presque totale d'attention portée au rôle de l'Esprit, ou des protestants à l'égard du traitement de la Parole de Dieu qui est loin d'avoir recouvré toute sa valeur sacramentelle ?

On ne peut donc que se réjouir de la courageuse révision théologique et institutionnelle opérée par la Congrégation des Pères du Saint-Sacrement. Elle paraît exemplaire. Témoins des évolutions théologiques entérinées par le Concile, ses membres ne sont pas crispés sur les prescriptions de leur fondateur. Intelligemment, ils se sont dits que si saint Pierre-Julien Eymard avait vécu en ce siècle, il aurait incité ses amis à inscrire leur vie dans les formes eucharistiques contemporaines. Il faut reconnaître ici l'intérêt d'une institution qui, lorsqu'elle reste vivante et souple, peut entraîner l'ensemble de ses membres sur des voies nouvelles, et rendre par là même d'immenses services.

On se risquera donc à proposer ici quelques observations à l'ensemble du dossier, dans l'unique but d'offrir une réaction théologique à ceux et celles qui nous ont fait la confiance de présenter leur pratique eucharistique, ainsi bien sûr qu'à nos lecteurs.

### **L'héritage tridentin**

Ce qui frappe le plus, à lire ce dossier, c'est l'héritage tridentin, et l'appréhension de l'eucharistie qu'il a proposée aux siècles qui l'ont suivi. On sait que le concile de Trente a abordé l'eucharistie lors de trois sessions différentes :

— la session XIII (1551) traite du *très saint sacrement de l'eucharistie* et envisage principalement les questions

de la transsubstantiation, de la présence réelle et du culte envers l'eucharistie ;

— la session XXI de juillet 1562 est consacrée à la *communion*, particulièrement sous une ou deux espèces, ainsi que celle des enfants ;

— la session XXII de septembre 1562 considère le *très saint sacrifice de la messe*, son institution, ses effets, ses rites.

Cette trilogie a profondément marqué les esprits, et l'appréhension spontanée de l'eucharistie. La plupart des catholiques restent conditionnés par le fait que le concile de Trente a traité *indépendamment* de la messe, de la présence réelle et de la communion ; si la communion est devenue beaucoup plus fréquente depuis saint Pie X (décrets de 1905 sur la communion fréquente et de 1910 sur celle des enfants), et si en ce siècle elle a petit à petit repris sa place à l'intérieur de la messe, beaucoup de catholiques ne s'étonnent pas de voir la communion séparée de la célébration ; que dire alors de l'adoration ?

Sous cet angle, il faut considérer que les développements eucharistiques des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (théologie de la transsubstantiation, dévotion à la présence réelle, institution de la fête du Corps et du Sang du Christ, mise en relief de la consécration par l'élévation, processions du Saint-Sacrement) ont été relayés au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment par la fondation d'un grand nombre de congrégations eucharistiques<sup>1</sup>. C'est dans ce courant que s'inscrit le Mouvement eucharistique, dont A. Haquin a traité ci-dessus<sup>2</sup>, avec son heureuse insistance sur la communion fréquente. Mais l'histoire montre aussi qu'il reste parallèle au Mouvement liturgique, et que l'intégration de la communion dans la célébration ne préoccupe guère ses promoteurs ; en ce sens, il reste tributaire des séparations du concile de Trente. Et l'on peut se demander aujourd'hui si, bien que le Mouvement liturgique ait été reconnu par le concile Vatican II dans la constitution sur la liturgie,

1. Cf. le début de l'article d'A. GUITTON, p. 85.

2. Cf. l'article d'A. HAQUIN, p. 61.

le Mouvement eucharistique n'a finalement pas mieux réussi, dans les milieux catholiques.

Le dossier qui précède offre une flagrante illustration de ces dichotomies. Ses diverses pièces mettent en relief, tantôt l'une tantôt l'autre des dimensions de l'eucharistie, le plus souvent la présence réelle et la communion. Mais, d'une part, on n'entend guère parler des autres aspects. Sauf erreur, le terme *sacrifice* n'est pas utilisé, alors qu'il constituait un pilier de la théologie posttridentine. Si l'on traite de la Parole, on l'envisage plus comme une préparation à la communion qu'en lien étroit avec l'action eucharistique ; sa dimension sacramentelle n'a pas encore été intégrée<sup>3</sup>. Plus surprenante est la quasi-absence de l'action de grâces, pourtant si centrale que c'est l'appellation même de ce sacrement et qu'elle lui assure son orientation vers le Père ; sans parler de la fraction du pain, de la paix ou de la présence de l'Esprit, dont il n'est pas fait mention. La *Présentation générale du Missel romain* dit cependant très clairement :

La messe comporte comme deux parties : la liturgie de la parole et la liturgie eucharistique ; mais elles sont si étroitement liées qu'elles forment un seul acte de culte<sup>4</sup>. En effet, la messe dresse la table aussi bien de la parole de Dieu que du Corps du Seigneur, où les fidèles sont instruits et restaurés.

Certains rites ouvrent la célébration et la concluent. [N° 8.]

Bref, on perçoit mal la dynamique intégratrice ; qu'est-ce donc qui fait l'unité de la célébration ? On y reviendra à la fin de ces notes.

3. Lire à ce propos les n°s 189 et 190 de *La Maison-Dieu*, intitulés respectivement « Bible et liturgie » et « Quand l'Écriture devient Parole ».

4. Constitution sur la liturgie, n° 56.

### La présence du Ressuscité et ses signes sacramentels

La haute mise en relief de la consécration, dans la tradition du second millénaire occidental, a provoqué une inflation du vocabulaire de la présence, qu'un théologien de la classe de saint Thomas n'affectionnait guère<sup>5</sup>. Pour beaucoup d'Occidentaux, le mystère se réduit à la présence du Christ dans l'eucharistie. C'est ce que A. Guitton a nommé ci-dessus la théologie « présentialiste ».

En plagiant une parole de Jésus en Mt 12, 41-42, on aurait envie de dire : « Il y a plus ici que la présence du Christ ! » Car l'eucharistie, c'est aussi le rassemblement de l'Église convoquée pour célébrer la Résurrection de son Seigneur, la proclamation de la Parole de Dieu, l'action de grâces au Père, la sanctification des dons et des communiants par l'Esprit, la prière pour que vienne le Règne de Dieu, la fraction du pain qui nous fait entrer dans le dessaisissement du Christ, le geste de paix qui communique déjà aux participants la grâce de communier dans la paix du Seigneur, la communion qui nous fait participer à la vie même de Dieu, et encore l'envoi à nos responsabilités d'hommes et de femmes.

On entend parfois utiliser l'expression : « L'eucharistie rend le Christ présent. » Il faut reconnaître qu'elle est elliptique ; elle veut dire que l'eucharistie rend le Christ présent sacramentellement, sous les espèces du pain rompu et du vin partagé. Mais on s'habitue à l'entendre

5. Cf. P.-M. GY, « L'office du *Corpus Christi*, œuvre de S. Thomas d'Aquin », dans *id.*, *La Liturgie dans l'histoire* (« Liturgie », 2), Paris, Cerf, 1990, 223-245, surtout 237-243. — Voir aussi mon intervention à propos de la formulation malheureuse de la prière eucharistique dite des grands rassemblements (« afin que le Christ Jésus réalise au milieu de nous la présence de son corps et de son sang ») : « Épiclèse et formulation du mystère eucharistique. Brèves réflexions sur le langage liturgique à partir de la prière eucharistique du Synode suisse », dans A. HEINZ-H. RENNINGS, éd., *Gratias agamus. Studien zum eucharistischen Hochgebet*, Fribourg, Herder, 1992, 53-59.

au point de croire parfois qu'en dehors de l'eucharistie il ne serait pas présent, ce qui est la négation même de l'affirmation première de la foi, qui proclame la Résurrection du Seigneur. C'est parce que le Seigneur est ressuscité et présent à notre monde que l'eucharistie est possible, c'est-à-dire que le Christ peut se manifester sacramentellement ; c'est bien la raison profonde du choix du dimanche pour le jour de célébration, car en rigueur de termes l'eucharistie, comme tout sacrement, n'est possible que dans la Résurrection du Seigneur. On comprend l'importance du n° 7 de la constitution sur la liturgie, qui s'exprime en ces termes :

Pour l'accomplissement d'une si grande œuvre, le Christ est toujours là auprès de son Église, surtout dans les actions liturgiques. Il est là présent dans le sacrifice de la messe, et dans la personne du ministre, « le même offrant maintenant par le ministère des prêtres, qui s'offrit alors lui-même sur la croix » (s. Augustin) et, au plus haut point, sous les espèces eucharistiques. Il est là présent par sa vertu dans les sacrements au point que lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ lui-même qui baptise. Il est là présent dans sa parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures. Enfin il est là présent lorsque l'Église prie et chante les psaumes, lui qui a promis : « Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux » (Mt 18, 20).

Par ses nuances, le texte indique des formes de présence de densité différente. Selon l'heureuse expression de Paul VI, la présence eucharistique du Christ est appelée « réelle non à titre exclusif, comme si les autres présences ne l'étaient pas, mais par excellence <sup>6</sup> ».

Ces précisions théologiques devraient permettre de donner plus d'ampleur à nos réflexions et plus de souplesse à nos pratiques, qui sont parfois crispées dans un certain fétichisme. Dans la foi, le Christ nous est présent à tout instant, selon sa promesse lors de l'envoi en mission des

6. PAUL VI, Encyclique *Mysterium fidei* (1965) ; repris dans l'Instruction *Eucharisticum mysterium* (1967), n° 9, et dans le *Rituel de l'eucharistie en dehors de la messe* (1973), n° 6.

disciples (Mt 28, 20); les signes sacramentels en sont multiples : le rassemblement des chrétiens (dans lequel la foi nous fait reconnaître le corps du Christ!), la proclamation de la Parole qu'il nous adresse, et suprême-ment (mais non exclusivement) le pain rompu et la coupe partagée.

Dans ces perspectives, comment donc apprécier l'adoration ?

### L'adoration

On sait bien que l'adoration de l'eucharistie ne constitue pas le but premier de la célébration. L'introduction du Rituel de l'eucharistie en dehors de la messe, dans sa section II intitulée « Les buts de la réserve eucharistique », s'exprime en ces termes :

Si l'on conserve l'Eucharistie en dehors de la messe, c'est en premier lieu et dès l'origine pour administrer le viatique. En second lieu, c'est pour distribuer la communion et adorer notre Seigneur Jésus Christ présent dans le Sacrement. En effet, la conservation des saintes espèces pour les malades a amené la coutume d'adorer le Pain du ciel conservé dans les églises. Ce culte d'adoration repose sur un motif solide et ferme, surtout parce que la foi en la présence réelle du Seigneur conduit par sa nature même à la manifestation extérieure et publique de cette foi.

Ou comme l'a exprimé sobrement le concile de Trente : « Ce n'est pas parce qu'il a été institué par le Christ Seigneur pour être mangé qu'on doit moins l'adorer<sup>7</sup>. » L'adoration apparaît donc comme la mise en relief d'une des dimensions de l'eucharistie. Elle est légitime si elle est comprise et vécue en rapport avec les autres aspects du mystère ; elle appelle à la vigilance dans le cas contraire.

---

7. Session XIII, Décret sur la très sainte eucharistie, chap. 5 : DS 1643. Cité par *Eucharisticum mysterium* n° 3f.

On apprécie le souhait des pasteurs de Montmartre de rapprocher l'adoration de la messe, selon les directives expresses du Rituel de l'eucharistie en dehors de la messe (n<sup>os</sup> 79, 82). Mais, à la suite du père Guérandel d'ailleurs, on peut s'interroger sur les modalités proposées. « Très vite, écrit-il, les étudiants trouvèrent là un grand profit spirituel, les aidant à mieux réaliser l'adoration nocturne du Saint-Sacrement à laquelle ils participaient » (p. 104). La messe n'en vient-elle pas ici à être mise au service de l'adoration<sup>8</sup> ?

Les lecteurs du dossier qui précède auront remarqué que certaines réalisations tendent à confondre l'esprit d'adoration souhaitable en toute célébration, et d'adoration comme pratique dévotionnelle<sup>9</sup>. Dans sa relation de « La messe avec adoration à Montmartre », le père A. Guérandel s'interroge sur la légitimité de cette pratique, qui propose un véritable arrêt de la célébration, pendant un quart d'heure, pour laisser place à l'adoration. On appuierait volontiers ses inquiétudes en rappelant la rubrique de l'ancien *Ritus servandus* : « Après qu'il a dit *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen*, le prêtre... continue sa messe sans interruption jusqu'à la

8. En outre, ne faut-il pas s'inquiéter des effets psychologiques qui peuvent être provoqués par les modalités de cette adoration, où l'hostie est dressée sur un calice transparent contenant du vin rosé, les lumières étant éteintes à l'exception des projecteurs qui éclairent intensément la présence du Corps et du Sang du Christ ? Il suffit, pour s'en instruire, de se demander si ce cérémonial serait possible dans le cas où l'on utiliserait du vrai pain.

9. À ce propos, le père A. GUITTON écrit ci-dessus : « L'adoration n'est pas quelque chose d'extérieur à la messe, elle en est un élément constitutif. Que serait un renouveau liturgique si la célébration eucharistique n'était pas adoration, si elle n'introduisait pas à une relation privilégiée avec le Christ dans la foi et l'amour... ». On comprend que ces expressions ne sont pas les plus heureuses, dans la mesure où le terme adoration, qui désigne aussi une pratique dévotionnelle, vise ici un esprit qui doit habiter la célébration. Ce ne serait que vétiller si l'on ne constatait les dérives qui naissent de cette confusion.

fin<sup>10</sup>. » La constitution sur la liturgie, pour sa part, stipule : « Absolument personne d'autre [que l'autorité compétente], même prêtre, ne peut, de son propre chef, ajouter, enlever ou changer quoi que ce soit dans la liturgie<sup>11</sup> » (n° 22, § 3).

De même convient-il de s'interroger sur l'initiation à la prière, par l'adoration eucharistique, pour de jeunes enfants que leur âge empêche encore de communier. On apprécie le climat de silence dans lequel ils sont placés, ainsi que la présence priante des sœurs qui les invitent à prier avec elles. Mais la piété catholique impose-t-elle cette forme d'initiation à la prière, à cet âge ?

Ces réalisations montrent la difficulté de brancher véritablement la dévotion sur l'action eucharistique. En fonction du passé que nous avons connu, la difficulté n'est pas étonnante. Elle nous mène au point central, qui est la vive conscience de l'acte eucharistique lui-même.

### La notion de mémorial

Les témoignages des sœurs privées de l'eucharistie quotidienne montrent les recherches qu'elles ont entreprises pour compenser cette perte. Tantôt elles organisent un office de communion (liturgie de la Parole suivie de la communion), tantôt elles se limitent à l'écoute de la Parole. Mais les manières de faire et les réflexions émises à leur propos mettent en lumière les difficultés éprouvées à saisir la différence entre la célébration eucharistique et un office de communion.

10. *Ritus servandus in celebratione Missae*, III, 4 ; cf. P. JOUNEL, « Les Rites de la messe », Paris, Desclée, 1963, 31. Dans le même esprit, on pourrait mentionner la note de saint Benoît, dans le chapitre XX de la Règle qui conclut les prescriptions sur l'office divin : « Mais en communauté, la prière sera très courte, et, sur le signal du supérieur, tous se lèveront en même temps. »

11. La règle peut paraître dure, et l'on serait disposé à l'utiliser avec souplesse, mais on est bien forcé de constater son bien-fondé.

La discrimination se fait exclusivement par la présence ou non du prêtre, et la consécration rendue possible dans le premier cas. Mais on n'a guère conscience de l'acte eucharistique lui-même, et du mouvement dans lequel il nous fait entrer. L'absence d'intérêt porté à la dimension sacrificielle de l'eucharistie n'y est sans doute pas pour rien. Or, la célébration eucharistique est un mémorial, c'est-à-dire qu'elle actualise le passage de Jésus dans sa mort et sa résurrection, pour nous y faire participer. Elle est fondamentalement une louange au Père qui a ressuscité le Christ que nous avons livré à la mort, et qui nous donne son Esprit. Elle nous fait entrer dans le mystère pascal, et nous fait ainsi Église, « le peuple qui tire son unité de l'unité du Père et du Fils et de l'Esprit Saint <sup>12</sup> ».

Les témoignages montrent qu'en fait on est polarisé sur la consécration et la communion.

En ce qui concerne la communion, on peut effectivement consacrer plus de pain que ce qui est nécessaire pour les participants ; cela permet de communier ultérieurement en dehors d'une messe. Les faits prouvent que l'on s'habitue à cette situation ; dans les actes et dans les esprits, on dissocie la célébration eucharistique et la communion, au risque d'en minimiser la différence. C'est ainsi que, dans plusieurs des rapports ci-dessus, on utilise le terme « célébration » pour un office de communion, ou l'on estime accomplir au mieux ce dernier en suivant d'aussi près que possible le déroulement intégral de la messe. La dissociation, il faut le reconnaître, est appuyée sur l'usage trop répandu de communier à l'aide d'hosties conservées dans le tabernacle plutôt qu'avec du pain consacré lors de la célébration elle-même, et cela malgré de nombreuses mises en garde à ce propos depuis *Mediator Dei*, et même dans la constitution sur la liturgie <sup>13</sup>.

12. SAINT CYPRIEN, *De l'oraison dominicale* 23, cité dans la Constitution sur l'Église, n° 4.

13. « On recommande fortement cette parfaite participation à la messe qui consiste en ce que les fidèles, après la communion du prêtre, reçoivent le Corps du Seigneur avec des pains consacrés à ce même sacrifice », n° 55.

C'est sans doute aussi l'absence de la notion de mémorial qui favorise l'usage assez spontané de la communion lors des Adap, tel que M. Brulin l'a montré plus haut (p. 135 s.). L'Allemagne a connu un important débat sur les avantages et les inconvénients de cette pratique ; curieusement, il n'a provoqué aucun écho en France<sup>14</sup>. Tout cela fait apparaître l'absence de la notion biblique de mémorial. Sa redécouverte est due aux exégètes, ainsi qu'au grand théologien de la liturgie que fut Odo Casel. Elle est décisive en théologie eucharistique<sup>15</sup>. Elle permet de saisir le sens de la parole laissée par Jésus à ses disciples : « Faites cela en mémorial de moi. » L'arrière-fond biblique de ces termes invite à comprendre qu'il ne s'agit ni de mimer les gestes de Jésus ni de reproduire son sacrifice, accompli une fois pour toutes, mais d'actualiser, dans la force de l'Esprit, le mystère de sa mort et de sa résurrection, au bénéfice des croyants, pour le salut du monde.

L'eucharistie ne renouvelle pas les événements de la Cène dans leur facticité historique ; elle ne nous est pas présentée pour nous permettre de remonter le temps et de faire comme si nous étions les convives du jeudi saint. Elle s'inscrit dans notre histoire actuelle, tant planétaire que personnelle ; elle la transforme en histoire sainte,

---

14. Cf. notamment, contre l'usage de la communion en pareils cas, A. SCHILSON, « "Notlösungen sind oft Fehllösungen !" Zur theologischen Problematik der "Kommunionfeiern" » [Les solutions de nécessité sont souvent des solutions erronées. À propos de la problématique théologique des offices de communion], dans *Heiliger Dienst* 33, 1979/4, 147-174 ; en sens inverse, R. KACZYNSKI, « Sonntägliche Kommunionfeier. Irrweg oder legitimer Ausweg ? » [Les services de communion dominicaux. Erreur ou voie légitime ?], dans A.M. ALTERMATT-Th. A. SCHNITKER, *Der Sonntag. Anspruch, Wirklichkeit, Gestalt. Festschrift für J. Baumgartner*, Fribourg, Universitätsverlag, 1986, 213-224 ; plus récemment, G. PODHARDSKY, « Ersatz der Sonntagsmesse ? » [Substitut de la messe dominicale ?], dans *Heiliger Dienst* 47, 1993, 130-143.

15. On en trouve une bonne présentation dans le livre de J.-J. von ALLMEN, *Essai sur le repas du Seigneur* (Cahiers théologiques, 55), Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1966, qui reste un grand livre de théologie eucharistique.

comme le chante admirablement la première partie de la prière eucharistique IV ; elle y introduit le ferment de l'amour du Christ, elle nous communique les énergies de l'Esprit, elle nous fait chanter l'action de grâces au Père.

### **L'unité de la prière eucharistique, et la consécration**

La redécouverte de la prière eucharistique, et de son unité, est sans doute l'un des acquis majeurs de la science liturgique du XX<sup>e</sup> siècle ; il n'est pas étonnant qu'il n'ait pas encore été reçu en toute son ampleur. Les témoignages montrent que la prière eucharistique est encore souvent réduite à la seule consécration ; en certains endroits on lit le récit d'institution avant de communier ; en d'autres on semble lire une prière eucharistique, probablement sans le récit, comme préparation à la communion.

Il faut insister sur le fait que la prière eucharistique, du dialogue de la préface à la doxologie avant le Notre Père, réalise l'action eucharistique et le mémorial dont on a parlé ci-dessus. Dès le dialogue introductif, elle déclare le programme qu'elle va accomplir : « Rendons grâce au Seigneur notre Dieu. » En fait, cette partie de la messe met en œuvre le deuxième des quatre verbes qui décrivent l'action eucharistique de Jésus : il prit le pain, il prononça la bénédiction/rendit grâce, il rompit le pain, et le donna à ses disciples. Le mot *eucharistie* ne signifie d'ailleurs rien d'autre qu'action de grâce. La prière eucharistique tout entière en est la mise en œuvre, principalement dans la préface, couronnée par l'acclamation du *Sanctus*, jusqu'à la doxologie finale. Seule le texte du MEJ signale l'action de grâce ; l'absence de cette dimension dans les autres textes est très regrettable, mais bien compréhensible car, si centrale qu'elle soit, elle a été oubliée depuis longtemps dans la tradition occidentale.

La prise en considération de la prière eucharistique a l'avantage d'assurer à la prière chrétienne son orientation vers Dieu, le Père. Il suffit de lire les témoignages, notamment les réactions des chrétiens interrogés à propos

de l'adoration, pour se rendre compte que leur piété est centrée sur le Christ, voire sur Jésus ; on peut espérer qu'elle ne s'y limite pas. Mais la prière eucharistique demande aussi, à deux reprises, la venue de l'Esprit, d'abord pour sanctifier les dons, ensuite pour que ceux qui y communieront soient eux aussi sanctifiés par l'Esprit de sainteté. Ainsi l'anaphore assure à la prière chrétienne une dimension trinitaire, qui n'apparaît nulle part dans les textes présentés ; n'est-ce pas une lacune grave ?

La consécration, pour sa part, est incluse dans la prière eucharistique ; mais le terme n'est cité par aucun des dix formulaires actuellement en usage, sinon par la PE III qui utilise le verbe *consacrer* ; c'est l'indice de la différence entre l'action liturgique et la réflexion théologique. La sanctification des dons en Corps et Sang du Christ est supposée par la prière ; mais la manière d'en rendre compte rationnellement a tellement préoccupé la théologie occidentale depuis le XI<sup>e</sup> siècle que ce souci a envahi tout le champ de conscience, et que pour beaucoup d'Occidentaux la prière eucharistique n'est qu'un écrin — inutile, à la limite — pour les paroles de la consécration. C'est sans doute la difficulté principale de sa redécouverte, et de son heureuse exécution.

En outre, l'on entend parfois aussi cette expression que « Seul le ministre ordonné a le pouvoir de changer pain et vin en Corps et Sang du Christ ». La théologie des ministères, exprimée en termes de pouvoir, ne trouve pas ici une de ses expressions les plus heureuses ; à y réfléchir, elle fait frémir, car elle est elliptique, elle aussi, ne distinguant pas l'auteur de la sanctification et son ministre liturgique. Elle est cependant devenue courante en Occident, au point de se trouver dans l'Instruction *Eucharisticum mysterium* de 1967 (n° 12). On préférera la formulation de la PE III, qui s'adresse à Dieu en lui demandant : « C'est pourquoi nous te supplions de consacrer toi-même les offrandes que nous apportons ; sanctifie-les par ton Esprit... ».

### Eucharistie et vie

Par ailleurs, les efforts consentis par les témoins qui ont relaté ci-dessus leur expérience forcent souvent l'admiration. On apprécie la manière dont les chapelains de Lourdes observent les constantes évolutions des pèlerinages et tentent d'y trouver des solutions adéquates, comme aussi les modifications introduites par les congrégations vouées au service de l'eucharistie. Dans cette ligne, ne faut-il pas se réjouir de voir le Mouvement eucharistique des jeunes (MEJ) mettre en place une pédagogie de l'eucharistie qui honore la plupart de ses dimensions ? On y lit en effet que « dans le Mouvement, la Parole de Dieu a une place privilégiée... le jeune se familiarise avec l'Écriture. Il entre peu à peu en relation avec Jésus-Christ, Parole de Dieu faite chair » (p. 144). En fin de journée, poursuivent-ils, le regard porté sur le jour écoulé mène à l'action de grâce : « Savoir s'émerveiller, savoir reconnaître ce que l'on reçoit est une attitude fondamentale au MEJ » (p. 145). Enfin la conscience de son propre passage dans l'action eucharistique de Jésus y est bien présente : « Vivre à la suite de Jésus, c'est vivre l'offrande. Il s'agit, dès le matin, de se saisir et de se dessaisir de sa journée, de l'accueillir pour l'offrir, de la recevoir pour la donner » (p. 145). Cette manière d'inscrire la dynamique eucharistique dans une pédagogie permet ainsi au MEJ d'écrire que « L'Eucharistie, sacrement de l'amour et du don de soi, y est vécue autant que célébrée », dans un va-et-vient entre la vie et l'eucharistie.

### Les rythmes

Un dernier aspect apparaît souvent dans les textes présentés, celui de la fréquence de l'eucharistie et du jour où elle est célébrée. Comme tout acte liturgique, l'eucharistie s'inscrit dans le temps, et y imprime une cadence. La tradition liturgique invite à mettre plus de

contraste dans ces rythmes, autrement dit à donner plus d'importance à la célébration dominicale, moins à celles de semaine. La raison en est simple : le dimanche est pour les chrétiens le jour de la résurrection, et depuis que l'Église est née elle s'est rassemblée prioritairement ce jour-là pour donner corps au projet du Seigneur, pour en faire un sacrement.

Pendant les premiers siècles, l'eucharistie avait lieu principalement sinon exclusivement le dimanche. Même lorsque les célébrations se sont multipliées, on a connu longtemps encore la tradition des jours a-liturgiques, c'est-à-dire des jours sans rassemblement. En Occident, seul le samedi saint l'est resté ; l'Orient en compte davantage, notamment durant le Carême. Cette tradition liturgique a fait écrire au père Gy que l'eucharistie fériale (en semaine) était une « extension dévotionnelle » de l'eucharistie dominicale<sup>16</sup>. Non pas qu'elle soit moins fervente. La différence ne se situe absolument pas au niveau de notre participation personnelle, mais au niveau sacramentel ; au plan du signe ecclésial, l'eucharistie fériale n'a pas la même densité que celle qui, le dimanche, rassemble la communauté.

Ces vues devraient donner quelques repères quant à la fréquence des célébrations. On part trop rapidement de l'idée que l'eucharistie quotidienne est indispensable sinon obligatoire, alors que même au prêtre elle est simplement recommandée<sup>17</sup>. N'en tirons pas la conséquence qu'elle n'est pas recommandable ! Mais agissons avec plus de liberté. Car en cherchant des solutions au manque de messe quotidienne, on a parfois l'impression de ne pas pouvoir réaliser l'idéal, ce qui n'est jamais agréable, et suscite des culpabilités. Par ailleurs, on prend très souvent comme modèle le déroulement de la messe, alors qu'on se trouve dans l'impossibilité de la célébrer, plutôt que de se donner les formes de prière les plus

16. P.-M. GY, « Traits fondamentaux du droit liturgique », *La Maison-Dieu* 183-184, 1990/3-4, 18-19.

17. *Eucharisticum mysterium*, n° 44 ; Code de droit canonique, c. 904.

souhaitables en fonction des circonstances (liturgie de la Parole, liturgie des heures, ou encore partage d'Évangile, réflexion chrétienne sur l'actualité du monde ou de nos propres existences...).

### **Pour une théologie intégrale de l'eucharistie**

On concluera par une réflexion historique. On est parfois stupéfait de découvrir, dans l'Église ancienne, tel ou tel usage de l'eucharistie qui pourrait paraître bien individuel. Considérés en eux-mêmes, certains le sont indubitablement. Et cependant les anciens développaient, sans soupçonner la contradiction, une compréhension très ecclésiale de l'eucharistie. N'est-ce pas là la clé de nos problèmes ? Une pratique déterminée ne se comprend véritablement que dans le contexte mental dans lequel elle prend place. Si nous avons retrouvé une théologie forte de l'eucharistie, sacrement de l'unité qui fait l'Église, des pratiques apparemment individuelles seraient supportables, compensées qu'elles seraient par les évidences communes. Tant que ce n'est pas le cas, ne convient-il pas de rester vigilant ?

On ne perçoit pas suffisamment la dynamique intégratrice, et ce qui fait l'unité de la célébration, écrivait-on ci-dessus. On aimerait que les grands courants de la théologie eucharistique, comme ceux mis en lumière par le père de Lubac<sup>18</sup>, à la suite des Pères et notamment de saint Augustin, sur les dimensions ecclésiale et eschatologique de l'eucharistie, aient pénétré plus profondément les mentalités catholiques. La réforme liturgique est portée par ces renouveaux ; mais on est bien forcé de constater que la simple exécution des rites ne transmet pas d'elle-même les richesses qu'ils comportent. D'une part, les esprits ont été structurés autrement par les catégories tridentines. D'autre part, on touche ici du doigt le déficit théologique et catéchétique de la réforme ; peut-être les

18. On pense notamment à son grand livre *Corpus mysticum. L'Eucharistie et l'Église au Moyen Âge*, Paris, 1939, 1949<sup>2</sup>.

luttés avec les courants intégristes n'ont-ils pas permis de déployer sereinement, comme on l'aurait souhaité, toutes les richesses de la réforme liturgique.

L'Église d'aujourd'hui nous y invite. Le *Catéchisme* de l'Église catholique parle abondamment de l'eucharistie ; dans son § IV consacré à la célébration liturgique de l'eucharistie, elle retrace « le mouvement de la célébration » sur lequel on a insisté plusieurs fois ci-dessus. Le § V traite du sacrifice sacramentel et le présente de manière trinitaire :

Il nous faut donc considérer l'eucharistie :

- comme action de grâce et louange au *Père* ;
- comme mémorial sacrificiel du *Christ* et de son Corps ;
- comme présence du Christ par la puissance de sa Parole et de son *Esprit*. [N° 1358.]

Notons que c'est en rapport avec le Saint-Esprit que le *Catéchisme* parle de la présence du Christ ; c'est là aussi qu'il nous invite au culte de l'eucharistie et à l'adoration. N'y a-t-il pas là un profond renouvellement des perspectives, et un stimulant pour notre théologie et nos pratiques ?

P. DE CLERCK